



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Comité consultatif de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine**

**Compte-rendu de la réunion du 21 juin 2023  
en sous-préfecture du Havre et en visioconférence**

PJ : diaporamas (3) comportant les présentations de tous les intervenants

*Compte-rendu rédigé par la mission estuaire de la Seine de la DREAL Normandie*

### **Étaient présents :**

- M. Gilles QUÉNÉHERVÉ, sous-préfet du Havre
- Commissaire de 2<sup>e</sup> classe Laurène SIMON, adjointe du chef du bureau « Environnement marin – Gouvernance des espaces maritimes », vice-présidente de séance par délégation du préfet maritime

### **Services de l'État :**

- M. Théophile CHAPPE, représentant le préfet de l'Eure
- Mme Sandrine PIVARD, directrice régionale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie (DREAL)
- Mme Marie-France MOREL, cheffe du Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, sous-préfecture du Havre
- M. Alexandre HERMENT, chef du service Transitions ressources milieux, représentant la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime
- M. Arnaud IZABELLE, adjoint au chef du service Économie agricole, direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime
- M. Matthieu HONORE, chef du bureau des milieux aquatiques et marins, direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime
- M. Aurélien CLAEYS, chargé de mission, bureau des milieux aquatiques et marins, direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime
- M. Zéphyre THINUS, chef du service eau, biodiversité et forêt, représentant la direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure
- M. Georges MARTINEZ, chargé de mission, Mission estuaire de la Seine, DREAL Normandie

### **Collectivités territoriales :**

- M. Cyriaque LETHUILLIER, représentant la communauté urbaine Le Havre - Seine Métropole
- Mme Gady DUQUESNE, vice-présidente du conseil départemental du Calvados
- M. Jean-Michel LAIR, adjoint au maire de la Cerlangue

### **Usagers :**

- M. Jean-Etienne LETHEUX, vice-président du Groupement des exploitants des prairies alluvionnaires de l'estuaire de la Seine (GEPAES)
- Mme Elodie DUBOURGUAIS, représentant les coupeurs de roseaux
- Mme Natacha PIFFETEAU, fédération départementale des chasseurs de l'Eure
- M. Alexandre GRAIN, administrateur de la fédération des chasseurs de la Seine-Maritime

- M. Sacha DEVILLERS, président de l'ACDPM BS-PC
- M. Jacques DUBOC, représentant le président de l'association Estuaire de Seine Vivant

#### Organismes publics :

- Mme Valérie GENOUILLE, représentant la Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime
- Mme Natacha MASSU, cheffe du service Environnement, représentant le directeur général d'HAROPA PORT|Le Havre
- M. Pierre BEAUDOUIN, HAROPA PORT | Le Havre
- M. Christophe LEFEBVRE, représentant l'Office français de la biodiversité (OFB) de Normandie
- Mme Isabelle BUREAU, représentant Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

#### Personnalité scientifique qualifiée :

- Mme Valérie GUYET-GRENET, directrice de la Cellule de suivi du littoral normand
- Mme Elise AVENAS, directrice du GIP Seine-Aval

#### Associations de protection de la nature :

- Mme Martine RAVELEAU, Ligue française pour la protection des oiseaux
- M. Patrice BONAY, vice-président de SOS estuaire

#### Organisme de gestion de la réserve :

- Mme Annie LEROY, vice-présidente de la Maison de l'estuaire
- M. Martin BLANPAIN, directeur de la Maison de l'estuaire
- Mme Faustine SIMON, Maison de l'Estuaire
- M. Thomas LECARPENTIER, Maison de l'Estuaire

#### Société de conseil Planète Publique

- M. Benoît SIMON, directeur associé
- Mme Sophie GOGUÉLAT-TARDIVON, consultante

#### Étaient excusés :

- M. le président du Conseil départemental de la Seine-Maritime
- M. le président du Conseil départemental de l'Eure
- M. le maire du Havre
- M. le maire de Tancarville
- M. le maire de Conteville
- Mme Estelle LANGLOIS, présidente du conseil scientifique de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine
- Mme Chantal DURECU, Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime
- M. le président du Groupe mammalogique Normand
- M. Romain MEROUR, Comité régional des pêches et des élevages marins de Normandie
- M. Pierre DIEULAFIT, président d'Écologie pour Le Havre

\*\*

### **Introduction de la séance par M. le sous-préfet**

M. le sous-préfet remercie les membres du comité consultatif pour leur présence et rappelle en introduction le rôle de ce comité, instance de gouvernance d'une réserve naturelle chargé d'émettre des avis sur son fonctionnement, sa gestion et les conditions d'application des mesures prévues par la décision de classement.

L'arrêté d'approbation du 4<sup>e</sup> plan de gestion de la réserve naturelle nationale prévoit la révision à mi-parcours de ce plan de gestion qui doit permettre, si besoin, d'adapter les mesures de gestion définies.

Il précise ainsi que ce comité consultatif est amené à émettre un avis sur le plan de gestion révisé à l'issue d'une démarche qui s'est appuyée sur une large concertation et la consultation des conseils scientifiques et du public.

## **Introduction par le commissaire Simon, préfecture maritime Manche Mer du Nord**

La parole est donnée au commissaire de 2<sup>de</sup> classe Laurène Simon, représentant M. le préfet maritime. Elle remercie notamment la DREAL pour le travail réalisé à l'échelle de l'estuaire de la Seine et rappelle que la réserve naturelle nationale comporte une importante partie maritime qui conduit la préfecture maritime à assurer la vice-présidence de ce comité consultatif comme elle assure également la vice-présidence du comité de pilotage du site Natura 2000 « Estuaire de Seine ».

Elle rappelle que cette partie marine comporte justement des espaces particulièrement sensibles qui présentent des enjeux forts.

## **Révision à mi-parcours du 4<sup>e</sup> plan de gestion de la réserve naturelle nationale**

### **Objectifs et principes de la démarche**

*Intervenante : Mme Sandrine PIVARD, DREAL Normandie*

Cf support DREAL

Mme Pivard rappelle les objectifs de la révision à mi-parcours du 4<sup>e</sup> plan de gestion qui est de tirer le bilan des 5 premières années de mise en œuvre et d'adapter, sur cette base et dans la concertation, les actions qui le mériteraient afin de garantir l'atteinte des objectifs de moyens et longs termes. Elle rappelle les grands principes de cette révision ainsi fondée sur le bilan des premières années de mise en œuvre du plan de gestion, les indicateurs tirés du tableau de bord et une large concertation. Cependant, cette révision ne doit pas être confondue avec l'élaboration d'un nouveau plan de gestion. En conséquence elle ne remet pas en cause les objectifs à moyens et longs termes.

La démarche de révision ne devait pas compromettre la poursuite dans de bonnes conditions de la mise en œuvre du plan de gestion. Ainsi le bon déroulement de la démarche et son suivi ont été supervisés par le comité de révision, instance spécialement dédiée. La concertation a été assurée par la mise en place de groupes de réflexion ouverts à tous les membres volontaires du comité consultatif autour des objectifs à longs termes et des groupes plus thématiques sur les usages associant plus spécifiquement les représentants des usagers.

La démarche s'est déroulée sur une année entière. Après le lancement officiel lors du comité consultatif de juin 2022, puis l'installation du comité de révision en novembre 2022, différents ateliers ont été réunis au cours du premier semestre 2023. Elle s'achève avec le comité consultatif de ce jour.

### **Méthodologie**

*Intervenant : M. Benoît SIMON, Planète Publique*

Cf support Planète Publique

M. Benoît Simon rappelle la méthode adoptée pour la conduite de la révision à mi-parcours du 4<sup>e</sup> plan de gestion s'appuyant sur la réalisation d'entretiens, l'appropriation du tableau de bord et les groupes de travail.

Cette méthode a permis de dresser un panorama de la réserve naturelle nationale. Les suivis réalisés ont permis d'identifier des évolutions notamment positives sur les espèces mais aussi certaines lacunes et des freins et en conséquence les axes d'amélioration possibles. Ainsi, il faut noter une certaine dépendance des suivis aux demandes de travaux, des moyens limités au regard des surfaces en jeu et une prise de recul difficile.

Certaines études, pourtant nécessaires pour plus d'opérationnalité, n'ont pas encore été lancées et certains sujets comme celui des espèces exotiques envahissantes n'ont pas encore été pleinement abordés.

Le changement climatique reste un sujet qui doit être mieux abordé mais qui dépend de données et de travaux réalisés à une autre échelle.

Il note aussi par ailleurs que l'appréciation de certains impacts reste à consolider. Fort de ces constats, la démarche a ainsi permis de réviser et rationaliser le plan de gestion en modifiant, fusionnant et supprimant certaines fiches.

### **Adaptations apportées au 4<sup>e</sup> plan de gestion**

*Intervenant : M. Martin Blanpain, Maison de l'estuaire*  
Cf support Maison de l'estuaire

Ainsi M. Blanpain présente les fiches opérations qui ont été fusionnées parce que traitant d'une même thématique, les fiches opérations objets de modifications mineures, de modifications plus substantielles et enfin les fiches opérations supprimées.

Il relève, contrairement à ce qui est écrit dans le support de présentation, que c'est bien la fiche E15 qui est fusionnée dans la fiche CS33 et non la fiche opération E15.

Les modifications mineures ont principalement consisté à préciser des éléments de contexte, des contributeurs ou des partenaires.

S'agissant des modifications plus substantielles, la modification apportée à la fiche IP23 porte sur la mention des collaborations à mettre en place.

Pour la fiche E16, la modification porte sur la prise en compte des démarches en cours sur Natura 2000.

Pour la fiche E124, la modification porte sur la prise en compte des travaux réalisés dans le secteur du Hode.

Ainsi les opérations portant sur le changement climatique, l'étude de ses impacts et les stratégies d'adaptation ont été renforcées.

Il en est de même pour les opérations relatives aux suivis botaniques, aux suivis des amphibiens et des odonates et pour les opérations relatives à la circulation de l'eau, à la gestion des zones de non-chasse et au suivi et traitement des espèces exotiques.

M. Blanpain présente ensuite certaines opérations prioritaires et les évolutions apportées aux cahiers des charges.

Ainsi, s'agissant du cahier des charges relatif à l'entretien des prairies, le dispositif d'étalement des dates de fauche qui, à l'heure actuelle, n'est pas satisfaisant et qui n'a pas emporté l'adhésion des agriculteurs, a été adapté en reprenant une proposition du GEPAES.

Il est précisé toutefois que ce nouveau dispositif, pour être efficace, nécessite un engagement pour la durée restante du plan de gestion. Cet engagement sera cadré par une convention entre l'agriculteur et la Maison de l'estuaire.

La fertilisation plafonnée reste autorisée sur le Hode et Cressenval mais une expérimentation sera mise en place pour évaluer les bénéfices et coûts technico-économiques pour l'activité agricole et les impacts sur les enjeux écologiques. Le protocole d'expérimentation sera établi sous la responsabilité de l'État par la Maison de l'estuaire en concertation avec la Chambre d'agriculture et les experts des domaines concernés.

M. Blanpain présente ensuite, pour le cahier des charges relatif à la chasse, les nouvelles dispositions relatives au non-entretien de 25 % des mares de chasse et, pour le cahier des charges relatif à l'exploitation de la roselière, l'expérimentation d'une exploitation glissante dans le secteur des diguettes afin de rajeunir la roselière.

### **Consultation des conseils scientifiques et du public – Prise en compte des remarques**

*Intervenante : Mme Sandrine PIVARD, DREAL Normandie*  
Cf support DREAL

Mme Pivard présente les décisions et avis rendus par le Conseil scientifique de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine et le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel et leurs principales remarques sur le plan de gestion ainsi révisé.

Ainsi, le Conseil scientifique de la réserve naturelle a émis un avis favorable sous réserve de la prise en compte de ses recommandations tandis que le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Normandie a décidé de ne pas émettre d'avis.

La consultation du public n'a donné lieu qu'à une seule observation émanant de la Chambre d'agriculture. Elle portait sur l'étalement des dates de fauche et la fertilisation, ainsi que sur les actions à mettre en œuvre pour une meilleure régulation des niveaux d'eau dans les prairies subhalophiles et la réalisation des travaux sur Cressenval.

Les remarques émises par ces conseils scientifiques et la Chambre d'agriculture ont été prises en compte par le gestionnaire. Certaines fiches opérations modifiées répondaient déjà à ces recommandations. C'est notamment le cas pour les fiches CS25, CS43 relatives aux suivis des habitats, EI24, pour la mise en œuvre du programme pluriannuel d'entretien du marais de Cressenval et EI29 et IP1 pour l'amélioration de la circulation hydraulique au sein des prairies subhalophiles. Le cahier des charges relatif à l'entretien des prairies a été modifié en concertation avec la profession agricole notamment sur les deux aspects évoqués.

S'agissant de l'étalement des dates de fauche, Mme Pivard rappelle que la modification apportée s'appuie sur une proposition de la profession agricole et que le pourcentage de bande refuge a été discuté et convenu à l'issue de la concertation. Mme Pivard indique que toute la démarche a été conduite afin d'être prêt à mettre en œuvre ce dispositif dès cette année.

S'agissant de la fertilisation, elle précise que l'expérimentation doit prendre en compte tous les paramètres évoqués dans le courrier de la Chambre d'agriculture en plus des éléments relatifs à la biodiversité. Elle indique par ailleurs que le préfet de la Seine-Maritime a décidé que cette expérimentation serait la dernière et si elle ne pouvait, pour diverses raisons, être mise en œuvre, la fertilisation serait interdite au regard des données existantes.

Il convient ainsi de la conduire de la manière la plus sérieuse possible avec l'engagement de tous afin de recueillir des résultats probants.

Enfin la fiche CS37 « *Évaluer la notoriété de la réserve, la fréquentation du public et la satisfaction des visiteurs* » sera modifiée pour intégrer une meilleure prise en compte de l'avis du public sur ce territoire cela afin de prendre en compte une recommandation du conseil scientifique de la réserve naturelle nationale.

## Temps d'échange

M. Bonay, rappelant les recommandations déjà émises par les conseils scientifiques en 2018 s'interroge sur la possibilité toujours offerte aujourd'hui de pratiquer la fertilisation en réserve naturelle nationale et demande pour quelle raison un moratoire n'a pas été décidé et enfin quels sont les termes du protocole d'expérimentation.

Mme Pivard précise que le protocole reste à définir. Il est bien prévu qu'il soit appliqué jusqu'au terme du 4<sup>e</sup> plan de gestion.

M. Letheux rappelle que l'étude précédente avait compté comme non fertilisées quelques parcelles qui l'étaient (fertilisation organique) ce qui pour lui fausse les résultats. M. Blanpain précise que ce point avait bien été pris en considération et que ces parcelles avaient du coup été exclues des analyses. La DREAL confirme le caractère fiable des analyses et des résultats obtenus.

Revenant sur le dispositif d'étalement des dates de fauche M. Letheux indique une proposition de date de fauche au plus tôt fixée au départ au 15 juin à quoi il est répondu que cette date n'a jamais été débattue, les discussions ayant porté sur le pourcentage de bande refuge.

Il fait part toutefois de ses craintes sur un engagement très relatif des agriculteurs considérant les contraintes que ce dispositif comporte.

M. Devillers s'interroge sur le devenir de la bande refuge de 15 % si au final elle ne devait pas être exploitée par l'agriculteur.

M. Blanpain rappelle que l'engagement dans le dispositif n'est pas obligatoire mais volontaire. La bande refuge pourra être exploitée en pâturage ou regain.

Précisant la remarque de la Chambre d'agriculture au regard de la date de mise en place du dispositif, Mme Genouville souligne la nécessaire phase de finalisation et de communication avant une mobilisation des agriculteurs.

Elle indique par ailleurs que le pourcentage de surface pouvait paraître important pour des exploitants qui ont de petites parcelles et demande que soit précisée la possibilité de faire du pâturage de regain dès le 1<sup>er</sup> août.

Elle indique par ailleurs que la Chambre d'agriculture dispose d'outils de suivi des impacts du changement climatique sur les systèmes agricoles.

Mme Pivard rappelle que la réserve naturelle nationale est un espace précieux supportant des usages. Les études doivent montrer quels seront les impacts du changement climatique et cet espace doit révéler les capacités d'adaptations à ce changement climatique.

Sans doute ce dernier a-t-il d'ailleurs une incidence sur la fertilisation et pourrait expliquer son efficacité très relative trouvée dans les études précédentes..

L'étude revêt ainsi toute son importance. Des restitutions récentes du Conseil scientifique de l'estuaire et du GIPSA sur ce sujet mériteraient d'être présentées prochainement au comité consultatif. Elles révèlent tout l'intérêt d'être vigilant collectivement pour s'y préparer au mieux.

M. Bonay exprime ses regrets de devoir encore attendre des résultats d'expérimentation malgré les constats scientifiques.

Il évoque la diminution des populations de limicoles relevée par un rapport du Groupe ornithologique Normand qui propose par ailleurs des solutions qui ne semblent pas prises en compte.

Mme Simon assure que ces espèces font l'objet de suivis réguliers mais relativise la situation dans la réserve naturelle pour ces espèces qui à l'échelle nationale se portent plutôt bien.

Mme Avenas veut saluer l'apport de la Maison de l'estuaire dans le programme Seine-Aval, assure de l'appui du GIPSA et confirme son souhait de poursuivre les mutualisations de moyens.

Mme Leroy fait mention des grands projets réalisés dans l'estuaire et des incertitudes qu'ils peuvent générer.

A une demande de M. Bonay, il est répondu que l'extension du label RAMSAR à la réserve naturelle nationale est toujours une opération du 4<sup>e</sup> plan de gestion. Compte tenu des multiples priorités de ce plan, il n'a pas été possible de s'y engager à ce stade mais la démarche n'est pas pour autant abandonnée.

M. Lethoux s'inquiète de la prise en compte des aspects économiques.

Mme Pivard souligne que les débats au cours de la concertation et les adaptations proposées aux cahiers des charges ont montré justement la prise en compte de ces intérêts. Elle demande que ceux-ci soient regardés attentivement lors de l'étude à venir sur la fertilisation. Elle rappelle par ailleurs les termes du décret de création de la réserve naturelle nationale quant aux usages.

M. Lethuillier rappelle toute l'importance de la réserve naturelle nationale pour la communauté urbaine du Havre et l'attractivité qu'elle peut représenter et ainsi rappelle le nécessaire respect de la réglementation qui s'y applique.

M. le sous-préfet note toute l'importance de la concertation dans la démarche de révision. Il souligne l'engagement de l'ensemble des acteurs.

Il salue aussi la haute tenue de cette concertation qui s'est caractérisée par des échanges sereins et constructifs qui ont permis à chacun d'exprimer et défendre ses positions dans le respect des

différences de point de vue et remercie particulièrement la DREAL pour la conduite de cette démarche.

Il précise toutefois que concertation ne signifie pas consensus et que si les acteurs de terrain ont pu trouver des compromis sur de nombreux points, les conseils scientifiques, qu'ils aient choisi de s'exprimer formellement ou pas, alertent sur le niveau d'ambition du plan et les questions d'adaptation aux changements climatiques qu'il convient de capitaliser dans la poursuite de la mise en œuvre de ce plan de gestion mais aussi dans la future démarche qui devra conduire à élaborer le prochain.

Dans ce contexte, M. le sous-préfet regrette le peu de remarques déposées dans le cadre de la consultation du public qui auraient permis d'avoir aussi un regard extérieur sur la gestion d'un espace naturel, certes protégé, mais qui n'est pas seulement l'apanage du gestionnaire et des seuls acteurs engagés.

**Ainsi, il invite le comité consultatif à exprimer un avis sur les adaptations proposées afin de rendre, pour les 5 années de mise en œuvre restantes, ce 4<sup>e</sup> plan de gestion encore plus efficient.**

**A l'issue du vote, M. le sous-préfet note l'avis favorable du comité consultatif, à l'exception du représentant de SOS Estuaire qui s'est abstenu et de la Chambre d'agriculture dont la représentante ne disposait pas de mandat.**

Mme Pivard remercie l'ensemble des acteurs et les autorités pour le pilotage de cette démarche de révision. Elle rappelle toutefois qu'il reste encore beaucoup à faire et assure que les services de l'État seront vigilants sur le respect des mesures environnementales et le maintien des fonctionnalités de cet espace remarquable.

### Questions diverses

En questions diverses, M. Bonay demande où en sont les réflexions sur la future Maison de la réserve.

M. Blanpain précise que les réflexions sont toujours en cours. Un site d'accueil est toujours recherché. Des dialogues sont engagés.

M. Bonay relève l'absence de panneaux d'information sur Natura 2000 (les sites Natura 2000 'Estuaire de la Seine' et 'Boucle de Seine aval' se superposent à la réserve naturelle nationale) et à l'inverse rappelle que SOS Estuaire avait interrogé les services de l'État sur la légitimité des panneaux d'information de l'ACDPM BS-PC.

M. Devillers rappelle le caractère historique de ces panneaux qui sont par ailleurs mentionnés dans les COT du port.

M. le sous-préfet indique à M. Bonay qu'une réponse sera apportée à SOS Estuaire.

### Conclusion de la séance

**M. le sous-préfet remercie l'ensemble des participants, en présentiel et en visioconférence et clôt la séance à 16h.**

Pour le sous-préfet du Havre  
et par délégation, la secrétaire générale  
de la sous-préfecture



Julia LE FUR

